Image not found or type unknown

Litige partage dans le cadre d'une succession

Par **LD1**, le **17/12/2015** à **21:57**

Bonjour,

je suis héritière non réservataire dans le cadre de la succession de mon grand-père (adoptée simple).

Or, le notaire, rédacteur des actes m'a toujours mentionnée , y compris dans les actes authentiques comme héritière réservataire.

Aujourd'hui, la succession s'est ouverte et le notaire au cours d'une réunion visant le partage, m'a fait savoir que sa mention dans un acte de donation partage de ma qualité d'héritier réservataire était une erreur de plume. ce que je conteste. puis-je contester la validité de cet authentique qui pour moi a vicié le consentement de mon grand père puisqu'en signât l'acte, il a cru que j'étais réservataire (je suis représentante de mon père adoptif précédé).

Que puis-je faire alors que cette donation par préciput et hors part réduit mes droits d'héritières non réservataires sur la quotité disponible? en effet, cette donation partage concerne la vente d'un bien immobilier d'une valeur importante dépassant le montant de la réserve?

Merci de m'indiquer si les réservataires peuvent malgré mon désaccord sur le partage envisagé, peuvent quand même sans ma signature signer un acte de partage?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés